



Agenda Février 2022

- **1^{er} Février** : Nouvel An chinois
- **2 Février** : Fête de la Chandeleur
- **4 Février** : Journée Mondiale contre le cancer
- **Du 5 au 21 Février** : Vacances scolaires
- **5 février** : Départ du séjour neige
- **13 février** : Retour du séjour neige
- **14 Février** : Saint Valentin 
- **21 Février** : Vaccination – salle Aragon – de 14h à 17h
- **1^{er} mars** : Conférence « les peuples du Froid » - 19H30 – salle Aragon – Pass vaccinal obligatoire

INFOS PRATIQUES

Inscription listes électorales

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Vous devez vous inscrire **au plus tard le mercredi 02 mars 2022 par internet ou le vendredi 04 mars 2022 en mairie ou par courrier.**

Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...), l'inscription est possible jusqu'au 10ème jour précédant le 1er tour de scrutin.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse avant cette date, via le site service public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372> ou directement auprès de l'accueil de la mairie, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les élections présidentielles et législatives auront lieu en 2022 :

- Elections présidentielles :
10 et 24 avril 2022
- Elections législatives :
12 et 19 juin 2022

Connectez-vous sur le site de la ville et profitez des toutes dernières informations
www.maing.fr

Chères Maingéaises, Chers Maingéois,

Le gouvernement a annoncé une levée très progressive des restrictions liées à la COVID. Les activités communales (sportives, associatives, culturelles, ...) vont donc peu à peu reprendre. Cela ne veut pas dire que nous pouvons relâcher notre vigilance. Bien au contraire. Je sais pouvoir compter sur votre sérieux et votre sens des responsabilités.

Bonnes vacances d'hiver à toutes et à tous.

Bonne lecture !

Vous n'êtes pas encore inscrit pour le cadeau de fête des mères, le colis de Noël ou les Noces d'or, de diamant ou de palissandre ? Rien de plus simple !

Pour le cadeau de fête des mères, jusqu'au 31 mars 2022, vous pouvez venir vous inscrire personnellement en mairie munie de votre carte d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou faire cette démarche en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr. **Cette inscription sera valable pendant 5 ans.**

Pour le colis de Noël, pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes dont le taux de handicap atteint 80%, vous pouvez vous inscrire au CCAS jusqu'au 30 septembre 2022, munies de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et pour les personnes concernées d'un avis de reconnaissance d'un taux d'incapacité ou d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Cette démarche peut aussi être réalisée en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr

Pour les Noces d'or, de diamant et de palissandre, vous pouvez vous inscrire personnellement en mairie munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Cette démarche peut aussi être réalisée en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr

Bourse communale pour études

Les parents des élèves du second cycle d'enseignement public et privé (collège, lycée) sont informés qu'une bourse communale pour études sera attribuée et payée en Mairie sous forme de carte cadeau (uniquement aux parents).



Un certificat de scolarité, pour l'année scolaire 2021-2022, devra nous être parvenu avant le 28 FEVRIER 2022 soit par mail à tainmont@maing.fr, soit dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom, prénom, coordonnées téléphoniques et/ou adresse mail. **Aucune inscription ne sera prise passé ce délai.**



Les agents recenseurs ont déposé dans votre boîte aux lettres une enveloppe contenant une lettre d'information et la notice sur laquelle figurent les codes de connexion à <https://www.le-recensement-et-moi.fr/> ainsi que les identifiants de votre logement.

Attention, ces codes et identifiants correspondent exclusivement à votre adresse personnelle, il n'est pas possible de les donner à un voisin ou à un autre maingéois qui aurait perdu les siens.

En raison de la pandémie de Covid 19, **nous vous recommandons fortement de privilégier la réponse par Internet.**

Cela vous prendra à peine quelques minutes pour répondre en ligne. N'attendez pas, connectez-vous dès que possible ! Cela fera gagner du temps à notre agent recenseur et évitera qu'il vienne vous relancer à domicile.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre agent recenseur en appelant la mairie au

03 27 24 46 39.

Le recensement est OBLIGATOIRE.
Ne pas vous recenser
vous expose à une amende.

Sondage autour de la culture pour les maingois

La commission culture souhaite recenser vos souhaits en matière d'animations culturelles sur la commune de Maing. Vos réponses serviront à établir la programmation des futurs événements.

Merci pour votre retour avant le 28 février 2022 (boîte aux lettres de la mairie ou directement en ligne sur le site www.maing.fr)

Habitez-vous Maing ?

☐ oui ☐ non

Avez-vous des enfants à charge ?

☐ oui ☐ non

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

☐ 10/17 ans ☐ 18/29ans ☐ 30/44 ans
☐ 45/54 ans ☐ 55/64 ans ☐ 65 ans et +

Quel type de conférence ou d'atelier vous intéresse ?

☐ sur les voyages ☐ sur la musique ☐ sur l'œnologie
☐ sur la naturopathie ☐ sur le patrimoine local, régional ou national
☐ Autre :

Quelle sortie culturelle souhaiteriez-vous découvrir ?

☐ autour de la capitale ☐ autour des châteaux ☐ autour des sciences
☐ autour de l'art ☐ autour de la gastronomie
☐ Autre :

Sur quel thème d'animation culturelle locale participeriez-vous ?

☐ sur le patrimoine maingois ☐ sur la nature et la biodiversité
☐ sur la musique ☐ sur des ateliers créatifs adultes ou parent-enfant
☐ Autre :

Avez-vous des propositions culturelles à nous faire ?

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE



QUI ?

Garçons et filles de nationalité française

OÙ ?

À la mairie de ton domicile

QUAND ?

Dès 16 ans

AVEC QUOI ?

Votre carte d'identité

Le livret de famille

Un justificatif de domicile

Grands reportages DECOUVERTE

LES PEUPLES DU FROID

réalisé et présenté par Jacques Ducoin



EVASION CULTURELLE

La Commune de MAING vous propose

MARDI 1^{er} MARS 2022 – Salle Aragon – 19H30

Projection et débat en présence du réalisateur

ENTREE GRATUITE – PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Le CLAP vous aide à réaliser votre projet



La commune souhaite accompagner les jeunes dans leur projet et pour cela elle adhère au CLAP intercommunal.

Vous avez entre 16 et 30 ans et des idées plein la tête ? Le CLAP a pour but d'apporter une aide technique, administrative et/ou financière pour vous aider à le réaliser. Peuvent être subventionnés : les séjours autonomes pour les 18/21 ans, les projets artistiques, culturels, solidaires, sportifs, environnementaux pour les 16/30 ans et les créations ou reprises d'entreprises pour les 18/30 ans. La municipalité proposera des ateliers d'information durant l'année 2022.

Renseignements auprès de jeunesse@maing.fr



Passez l'examen du code
de la route près de chez
vous à Maing !

salle Lohberger

Dates des prochaines
sessions d'examen :

- Le 09/02/2022 à 09:00
- Le 23/02/2022 à 09:00
- Le 09/03/2022 à 09:00
- Le 23/03/2022 à 09:00

Mot de l'opposition : Avec l'envolée des prix de l'énergie, ayez les bons réflexes, ne chauffez pas les pièces inoccupées, fermez ou réduisez le chauffage la nuit. Pour vos déplacements pensez au covoiturage, utilisez les transports en communs, le tram avec son parking gratuit est à la porte de la ville. Regroupez vos courses, et unissez-vous avec vos voisins et amis.

Mot de la majorité : Une lassitude générale s'installe face au COVID (tests à répétition pour les enfants, absences d'enseignants malades du COVID, services publics restreints,...) et cela exaspère. Si nous comprenons ce sentiment, il n'excuse pas la violence verbale et les menaces envers les enseignants et le personnel municipal. Faisons face ensemble. Respectons-nous !